

Pour un climat scolaire positif

notre plan de lutte

contre la violence, l'intimidation, le racisme ou
la radicalisation!



À notre école, la direction et le personnel interviennent !

Violence (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle ;
- exercée **intentionnellement** contre une personne ;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer ;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Intimidation (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non ;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace ;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées ;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Agissons ensemble!

Portrait de l'école



Considérer la diversité culturelle de notre milieu.

L'école mise sur le maintien d'une bonne communication entre le personnel et la communauté.

Maintenir une surveillance accrue des zones vulnérables sur la cour.

L'école prend position contre la violence, l'intimidation, le racisme et la radicalisation.

Nos objectifs cette année

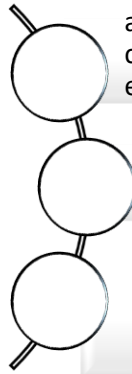


Diminuer la violence verbale et physique à l'école.

Uniformiser la démarche d'intervention auprès des élèves.

Se sensibiliser à la richesse de la différence et de la diversité culturelle.

Ce que l'école va faire



S'assurer de toujours se référer aux encadrements de l'école avec l'enfant (agenda, projet valorisation des comportements positifs (VCP), remise de certificat mensuel, etc.) Prendre le temps de les révisiter souvent.

Impliquer davantage les élèves (mise sur pied des agents de la paix), sensibilisation à l'utilisation des médias sociaux, développer le jugement critique par les capsules Moozoom, etc.)

Prévoir des activités qui témoignent de notre diversité (coutumes, menus, drapeaux, pays, langues, musiques) en saisissant toutes les occasions de promouvoir l'ouverture sur le monde

Communication entre tous les acteurs de l'école

Surveillance accrue des zones vulnérables

Formation du personnel

Projet VCP et capsules Moozoom

Ateliers en classe et agents pacifiques

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation, de violence, de racisme ou de radicalisation?

Au moment MÊME où un acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- ♣ Prendre position contre la situation et rassurer l'élève victime que l'équipe va intervenir.
- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur	Témoïn
Selon l'événement, les mesures suivantes sont appliquées de façon graduée.		
<p>Mesures de soutien et d'encadrement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rencontre avec l'élève ♣ Mesure de protection ♣ Suivi individuel, de groupe ♣ Contrat d'engagement ♣ Rencontre avec le policier éducateur ♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO) ♣ Soutien lors d'une dénonciation ♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche ♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche 	
<p>Sanctions possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rapport au dossier ♣ Retrait de classe ♣ Travail communautaire ♣ Mesures réparatrices 	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Perte de privilège ♣ Suspension interne/externe ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé
<p>Suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Interventions rapides ♣ Rencontre des différents acteurs ♣ Contact avec les parents ♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211) 	

Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



819-682-9130 p. 826956

Courriel



ecole.marais@csspo.gouv.qc.ca

Rendez-vous



M. Mathieu Carrière, directeur

Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Anabelle Trépanier, T.E.S. Yoanne Charron-Magnan T.E.S 819-682-9130 poste 826771
Personne désignée par le CSSPO autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 poste 854736
Ligne Parents	1 800 361-5085 ou www.ligneparents.com
Service de police	819-246-0222
CISSS Outaouais	819-966-6545
Espace Outaouais	819-771-1546 ou www.espacesansviolence.org
Info-social	811 Option 2